

MAIRIE DE BRAY-SAINT-AIGNAN

1, Place de la Mairie
45460 BRAY-SAINT AIGNAN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

D'appliquer l'augmentation légale en vigueur suivant l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2017, pour le loyer de la Maison de Santé, à compter du 1^{er} août 2017.

D'autoriser le Maire à recourir à un **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi**, à compter du 1^{er} septembre 2017, pour le service scolaire.

D'approuver le rapport de la **CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de communes du Val de Sully en date du 4 juillet 2017.

De participer aux voyages scolaires des élèves qui résident sur la commune de Bray-St Aignan et qui sont scolarisés au collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz : **10 € par jour et par élève, dans la limite de 10 jours par année civile.**

D'approuver les modifications du **règlement intérieur de l'école de Bray-St Aignan**, dans les conditions exposées par M. le Maire, concernant uniquement les TAP et la garderie.

D'approuver le choix des entreprises **pour les travaux de sécurisation de l'école de Saint Aignan.**

Lot 01 - Gros-œuvre : 3D CONSTRUCTION,
montant HT : 43 680.04 €

Lot 02 - Ravalements : 3D CONSTRUCTION,
montant HT : 3 787.00 €

Lot 03 - Charpente bois : 3D CONSTRUCTION,
montant HT : 8 340.00 €

Lot 04 – Couverture/zinguerie : 3D CONSTRUCTION,
montant HT : 14 110.00 €

Lot 05 – Menuiseries extérieures : Jacques TAVERNIER,
montant HT : 9 097.75 €

Lot 06 – Isolation/Faux plafonds : Jérôme BUCAILLE,
montant HT : 678.08 €

Lot 07 – Peinture : GILBERT,
montant : 4 527.68 €

Lot 08 – Electricité : IRALI,
montant : 5 107.30 €

Lot 09 – Plomberie : Thierry ROUSSEAU :
montant : 2 257.38

Lot 10 – Clôture/portail : 3 D CONSTRUCTION :
15 314.15 €

SOIT un **TOTAL HT 106 899.38 €**

D'approuver les marchés concernant **les travaux du programme voirie 2017** que la commission a

sélectionné : les offres de deux entreprises pour la partie « curage de fossés » :

L'entreprise **GERAY** à St Père sur Loire (Loiret) pour un montant de **17 657.50 € HT soit 21 189.00 € TTC**,

L'entreprise **BONNEAU** à Saint Benoît sur Loire pour un montant de **17 112.00 € HT soit 20 534.40 € TTC**,

et l'unique offre pour la partie « enduits et PATA » :

l'entreprise **COLAS-MEUNIER** à Nogent sur Vernisson (Loiret) pour un montant de **46 739.95 € soit 56 087.94 € TTC**

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES / M. le Maire informe que :

- Les travaux ADAP, les travaux sur les cloches ainsi que les travaux de réfection en eau potable et eaux pluviales dans la cour des écoles sont terminés et réceptionnés.

- Une orthophoniste devrait intégrer l'équipe de la Maison de Santé très prochainement.

- Danielle GRESSETTE annonce la dissolution de l'association du tennis et précise que le terrain est maintenant ouvert à tous librement.

Rappelle la Fête du Bois qui se déroulera les 2 et 3 septembre prochains et invite les bénévoles à se manifester.

M. le Maire termine la séance en apportant des informations diverses sur la Communauté de Communes du Val de Sully et notamment sur les modifications tarifaires concernant les accès au centre aquatique d'Oréane pour certains clubs et pour les scolaires.